

nouvelle tour d'ivoire, d'une organisation de fonctionnaires, pour aider supposément la petite entreprise.

Le ministre crée un nouveau bureau, une nouvelle organisation, bref, en termes de chez nous, une nouvelle «riguine» de fonctionnaires, pour venir en aide aux propriétaires de petites entreprises et leur dire comment faire pour continuer à vivre au Canada. Cette création ne donne pas plus d'argent à l'entreprise, ne l'aide pas davantage et ne règle pas non plus le problème de la consommation des produits dont dispose la petite entreprise. Ces fonctionnaires vont essayer d'instruire les propriétaires des petites entreprises des moyens à prendre et des méthodes à appliquer pour bien faire fonctionner l'entreprise.

Pourtant, monsieur le président, la petite entreprise est capable de fonctionner elle-même. Nous avons foi en la petite entreprise, car c'est elle qui constitue l'épine dorsale de notre économie, malgré ce qu'en pensent nos amis du Nouveau parti démocratique. La petite entreprise est la base de notre société, de notre économie et a besoin d'aide financière. Le gouvernement devrait donc, au lieu de nommer plus de fonctionnaires, de techniciens, d'inspecteurs et de bureaucrates qui vont embêter la petite entreprise, augmenter plutôt le montant des prêts garantis, accorder des taux d'intérêt avantageux, et surtout assurer aux consommateurs du Canada un revenu, in pouvoir d'achat suffisant pour écouler les produits faits par la petite entreprise.

Monsieur le président, le problème est là. Le gouvernement nous fait croire qu'on vit en période inflationniste; les prix montent et aucun contrôle n'est exercé. On l'a vu encore dans les statistiques publiées hier; les consommateurs, en général, la très grande majorité, sont plafonnés à cause de revenus fixes et ne peuvent écouler les marchandises qui dorment sur les tablettes. Pourtant, pendant qu'on s'amuse à rire du Parti Crédit Social du Canada, il n'en demeure pas moins que les entreprises privées, au Canada, continuent à faire faillite, à en arracher, sans pouvoir vivre réellement.

Monsieur le président, j'ai été étonné des paroles prononcées par nos amis du parti conservateur progressiste. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'avaient pas plus d'idées que nos amis du parti libéral pour aider la petite entreprise. C'est drôle; lorsqu'ils sont dans l'opposition, ils ont beaucoup d'idées, mais je sais que s'ils étaient à la place des libéraux, ils ne feraient pas mieux.

Monsieur le président, je voudrais terminer en traitant un sujet qui me «chicote». Lorsque de petits industriels de chez nous comme d'ailleurs viennent à Ottawa rencontrer des fonctionnaires et des sous-ministres pour obtenir de l'aide financière, pour agrandir leurs usines,—je parle de la petite entreprise en général—qu'est-ce que les fonctionnaires leur répondent? Étant donné que la loi relative à l'Expansion économique tend à favoriser les grandes entreprises qui font un investissement d'au moins \$50,000, on répond: Nous regrettons infiniment, mais on ne peut pas vous aider, vous êtes trop petits. Les industriels répondent: Nous sommes venus ici pour agrandir nos usines. Les fonctionnaires répondent: Nous regrettons, vous êtes trop petits, on ne peut pas vous aider.

Voilà le problème de la petite entreprise. Elle a besoin d'être appuyée, encouragée et non pas embêtée par des fonctionnaires, des inspecteurs et des formules à remplir. La petite entreprise a besoin de l'aide et de l'encouragement du gouvernement et non pas de la création d'une autre tour d'ivoire qui contribuera à accroître la bureaucratie au Canada, et à continuer à engendrer la faillite de la petite entreprise.

Loi électorale du Canada

Monsieur le président, il semblerait que, à l'instar de ses prédécesseurs, le gouvernement soit plus intéressé à laisser tomber la petite entreprise et encourager l'entreprise multinationale.

Monsieur le président, notre parti continuera à se battre farouchement pour aider la petite entreprise, et ce n'est pas parce que nous avons une caisse électorale, puisque nous sommes libres, aussi libres, en fait, que la petite entreprise.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE RELATIVE À LA FUITE DE POUSSIÈRE DE CHARBON DES WAGONS EN COURS DE ROUTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, la permission de proposer une motion de nature urgente. Cette motion a trait à la poussière de charbon qui s'échappe des trains se rendant des régions intérieures de la Colombie-Britannique au superport Roberts Banks dans ma circonscription. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait adopter immédiatement une mesure législative prévoyant que tous les wagons de chemin de fer qui servent au transport de la poussière de charbon soient construits de façon à éviter toute fuite en cours de route et que des sanctions rigoureuses seront imposées à quiconque enfreindra cette loi.

M. l'Orateur: La motion du député est proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Elle nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. Donc, la motion du député ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION PRÉVOYANT LA REMISE AUX CANDIDATS À UNE ÉLECTION GÉNÉRALE D'UNE LISTE OFFICIELLE DES ÉLECTEURS MILITAIRES ET FONCTIONNAIRES DE LEUR CIRCONSCRIPTION

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake) demande à présenter le bill C-210, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Nesdoly: Monsieur l'Orateur, ce bill tend à modifier la loi électorale du Canada de façon à ce que les candidats puissent, lors d'une élection générale, recevoir une liste établie en conformité des règles électorales, spéciales, des noms et adresses des électeurs membres des Forces armées canadiennes et de la Fonction publique qui demeurent habituellement dans leur circonscription. Actuellement, la loi ne prévoit l'envoi de cette liste qu'au directeur du scrutin et les candidats n'ont pas toujours pu s'en procurer un exemplaire.